

**Mme Frédérique BREDIN**

**Présidente du C.N.C.**

**12, rue de Lubeck**

**75016 PARIS**

Paris, le 14 mars 2017

Madame la Présidente,

Nous sommes en train d’examiner certains chapitres de la Convention collective de la production cinématographique et nous travaillons actuellement sur la branche montage.

Toutes nos revendications n’ayant pas été prises en compte au cours de ces longues années de négociations, nous en discutons à nouveau.

En ce qui concerne les salariés de cette branche, à savoir les chefs monteurs, chefs monteurs sons et assistants monteurs, le remboursement des repas et des titres de transport n’est toujours pas pris en charge.

Le temps n’est pas si éloigné de la journée internationale des Droits des Femmes, que nous ne puissions évoquer avec vous une problématique de discrimination persistante, et ce dans la production cinématographique comme dans la production audiovisuelle, notamment dans la branche montage qui est historiquement plutôt occupée par des femmes.

Il s’agit d’une mesure doublement discriminante puisque ces remboursements sont effectifs pour les équipes lors des tournages qui font pourtant partie du même corpus conventionnel que la branche montage, venant ainsi miner le principe du « travail égal, salaire égal ».

Depuis de nombreuses années, nous rappelons aux producteurs cette problématique, en vain.

Cette discrimination est insupportable à l’ensemble des professionnel(le)s que nous représentons, c’est bien légitime, et nous souhaiterions votre soutien dans cette lutte qui vise à corriger cette inégalité de traitement vis à vis des salarié(e)s isolé(e)s dans la chaîne de production de films et téléfilms.

En sachant pouvoir compter sur votre soutien pour nous assister dans notre combat contre cette iniquité, nous vous prions de croire, Madame la Présidente, en l’assurance de notre respectueuse considération.

Laurent BLOIS,

Pour le Conseil national.